

Formation PRAP IBC

Devenir acteur PRAP IBC - Formation initiale (FI)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les Commerces (PRAP IBC)

■ Pré-requis

Pour les salariés : aucun

Pour l'entreprise : engagement dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels

Pour le dirigeant : il est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs PRAP, ou par les Carsat/Cramif/CGSS.

■ Public

Les salariés des entreprises adhérentes du Service Prévention de Santé au Travail dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

■ Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les objectifs de la formation reposent sur :

- La compréhension de l'intérêt de la prévention et la connaissance des risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles ;
- L'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, ainsi que l'identification des différentes atteintes à la santé encourues ;
- La participation à la maîtrise du risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles.

■ Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, de dommage dans le milieu professionnel ;
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise ;
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur ;
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ;
- Présentation des différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et environnement de travail (vibrations, bruit...), recherche des facteurs de risque par le salarié dans son entreprise et proposition de pistes d'amélioration ;
- L'analyse de l'activité de travail selon une approche méthodologique Inrs ;
- La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle de charges.

■ Méthodes pédagogiques

- Méthodes explicatives, participatives et démonstratives ;
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié ;
- Travail d'intersession à réaliser pour identifier en entreprise les situations dangereuses à son poste de travail.

■ Évaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation. Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC – MAC (Maintien des compétences).

Intervenants :

Formateurs certifiés par l'INRS

Organisation :

De 6 à 10 personnes

Modalités d'inscriptions :

Veuillez prendre contact auprès de votre SPSTI



Durée : 14 h en 2 jours non consécutifs



Tarif : 1 180 € HT par groupe



Lieu : en entreprise



Pour les dates de formation, consulter votre SPSTI

Des formateurs certifiés

Pour former et certifier votre personnel à être acteur PRAP, cette formation est assurée par des formateurs PRAP certifiés.

La formation de formateur PRAP est réalisée via un processus de qualification validé par l'Inrs. Cette formation vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la PRAP.



Nos formations sont accessibles aux PSH.
Nous pouvons étudier ensemble les conditions de réalisation